

## Policier lausannois trop pressé condamné

**Le Tribunal de police a infligé hier une peine de 5 jours-amendes avec sursis à un inspecteur pour infractions graves à la loi sur la circulation routière**

En octobre 2011, suite à un appel d'urgence de ses supérieurs, un policier a commis plusieurs violations importantes des règles de la loi sur la circulation au volant d'une voiture banalisée, notamment en brûlant deux feux rouges, en circulant à une vitesse excessive, et en dépassant, à deux reprises, un véhicule en franchissant la ligne de sécurité.

L'inspecteur de 29 ans, de la division des flagrants délits de la brigade des stupéfiants, cherchait à se rendre au plus vite au Centre de police de la Blécherette. Il devait y être mobilisé pour une filature dans le cadre d'une opération relative à une livraison imminente d'héroïne. Une action qui a permis une saisie record de 5 kilos de drogue.

Selon la juge unique, le non-respect des feux rouges constitue une «violation grave» des règles de la circulation. L'acte ne peut être justifié, l'agent n'ayant pas respecté les règles de la proportionnalité, puisqu'il aurait pu se rendre assez rapidement au point de ralliement sans violer les règles de la circulation ou en faisant usage de son feu avertisseur.

Le jugement retient une culpabilité «très légère». Son comportement résultant «plus d'une erreur d'appréciation que d'une volonté délictuelle».

Le Tribunal de police a condamné l'inspecteur à une peine de 5 jours-amendes avec sursis. Le procureur adjoint Franz Moos avait requis 10 jours-amendes avec sursis.

L'avocate du policier, Maître Véronique Fontana, considère le jugement comme «scandaleux et inacceptable» et envisage de faire appel. **ATS**